

Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté - Forum des masters de l'Université de Franche-Comté

Mme l'Adjointe SCHIRRER, Rapporteur : Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, le cursus universitaire français s'organise désormais autour de trois diplômes : la licence, le master et le doctorat (LMD). Le diplôme de master se prépare en 2 ans, après une licence et correspond à un diplôme bac + 5 années d'études.

L'Université de Franche-Comté, dans le cadre de sa politique d'information et de communication de ses formations, a décidé d'organiser à Besançon, sur le campus de la Bouloie, le jeudi 22 avril 2010, son premier Forum des Masters.

L'offre de formation au niveau master répond à un double objectif : préparer les étudiants à la recherche et leur offrir un parcours menant à une insertion professionnelle de haut niveau.

Cet événement a pour but de faire connaître aux étudiants de Licence 3, la richesse des masters préparés à l'Université de Franche-Comté (70 spécialités dont 60 à Besançon), afin d'y poursuivre leurs études et de les former aux futurs emplois de cadre de notre région.

Des temps forts seront organisés autour des stands de présentation des masters. Des conférences et tables rondes seront proposées sur la recherche, la valorisation de la recherche, l'insertion professionnelle des étudiants...

La Ville est sollicitée pour un appui logistique et financier d'un montant de 600 € à cette manifestation.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 600 € à l'Université de Franche-Comté au titre de l'organisation de la 1^{ère} édition du Forum des Masters.

En cas d'accord sur cette proposition, la dépense sera prélevée au chapitre 65.23/65731 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'octroi de cette subvention.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2010.